



Communiqué de Presse

Service communication

31 mai 2017

communication@ville-manosque.fr

Tél : 04.92.70.34.00

Le mercredi 7 juin 2017 de 19h à 3h du matin

La Ville de Manosque organise la démoustication en zone urbaine et non urbaine, à proximité des cours d'eau, sur les bassins de rétention communaux de Manosque, **ainsi que dans les cimetières**. Les entreprises intervenantes sont certifiées Phyto responsables. Ces traitements permettront notamment de prévenir tous virus transmissibles par le moustique tigre présent sur notre territoire.

Nous sommes tous acteurs de la lutte contre le moustique tigre (<http://www.moustiquetigre.org/>).

Le traitement sera effectué par véhicules (quad, 4x4) équipés de turbine et d'une signalisation routière adaptée.

La Ville de Manosque invite les personnes résidant à proximité des espaces traités de fermer leurs volets et fenêtres durant les heures d'intervention.

Renseignements au 04 92 70 34 00